

Les jours fériés et les ponts en 2025 : comment optimiser vos congés ?

Publié le 27 novembre 2024



Jours Fériés 2025

Regardons comment tombent les jours fériés et les ponts en 2025 et surtout comment les optimiser. C'est l'article L 3133-1 du code du travail qui fixe la liste des fêtes légales considérées comme des jours fériés.

Au **minimum sept, au maximum 10** : c'est le nombre de jours fériés qui tombent hors week-end chaque année. En mai 2018, la séquence de deux jours fériés tombant un mardi et un jeudi de la même semaine (un mardi 8 mai et un jeudi de l'Ascension) était une rareté : elle ne se présente que quatre fois par siècle. La prochaine occurrence de ce hasard calendaire ne se produira qu'en... 2029, puis en 2035, 2040, 2046, et ne réapparaîtra plus jusqu'à la fin du XXI^e siècle. Cependant en 2025 vous avez la possibilité d'optimiser vos congés.

Avec **10 jours fériés qui tombent en semaine, l'année 2025** est dans la fourchette haute **favorable aux agents**.

Rappel des jours fériés prévus en 2025 et des **principales règles** qui s'appliquent pour les salariés.

Jours Fériés 2025	Dates
Jour de l'an	Mercredi 1^{er} janvier 2025
Lundi de Pâques	Lundi 21 avril 2025
Fête du travail	Jeudi 1^{er} mai 2025
8 mai 1945	Jeudi 8 mai 2025
Jeudi de l'Ascension	Jeudi 29 mai 2025
Lundi de Pentecôte	Lundi 8 juin 2025
Fête nationale	Lundi 14 juillet 2025
Assomption	Vendredi 15 août 2025
La Toussaint	Samedi 1^{er} novembre 2025
Armistice	Mardi 11 novembre 2025
Noël	Jeudi 25 décembre 2025

ou sous forme synthétique :



Rappel : Les jours fériés peuvent être chômés ou travaillés et rémunérés à des conditions qui varient selon les jours concernés (1er mai ou autre). Dans certains cas, les jours fériés permettent également de bénéficier d'un pont.

1er mai : Le 1er mai est le seul jour obligatoirement chômé pour tous les salariés, le travail n'étant prévu ce jour-là que dans certains établissements et services (hôpitaux, transports publics...) où le travail ne peut pas être interrompu en raison de la nature de leur activité.

Autres jours fériés : D'autres jours fériés peuvent exister dans une région, une localité ou dans certains secteurs d'activité. C'est le cas, par exemple, de l'**Alsace et de la Moselle** qui bénéficient également du **Vendredi Saint : vendredi 28 mars 2025** et de la **Saint Etienne : vendredi 26 décembre 2025**.

Ponts : L'employeur peut également accorder un pont aux salariés en particulier entre un ou deux jours de repos hebdomadaire et un jour férié. Les heures perdues du fait du pont peuvent être récupérées, les salariés étant amenés à effectuer un autre jour les heures de travail perdues.

Congés scolaires :

[Vacances scolaires 2024-2025 et 2025-2026 \(Métropole et Outre-Mer\)](#)

Textes de référence : Code du travail – Article L 3133-1

* * * *

Comment optimiser ses congés en 2025 :

En dehors des ponts naturels dans certaines directions et des jours fériés supplémentaires dans certains départements, il est toujours intéressant de bien poser ses congés.

En 2025, plusieurs jours fériés tombent proches d'un week-end, permettant de faire des ponts en posant un ou deux jours de congés. En posant 5 jours de congés, vous obtenez 6 ponts et 23 jours de repos au total.

Conseil :

Planifiez ces jours bien à l'avance, car ces périodes sont souvent très prisées par les collègues.

Voici les opportunités de ponts pour l'année 2025 :

Jeudi 1er mai (Fête du Travail)

Situation : Le 1er mai tombe un jeudi.

Pont : Posez le vendredi 2 mai pour profiter de 4 jours de repos consécutifs (du jeudi 1er au dimanche 4 mai).

Jeudi 8 mai (Victoire de 1945)

Situation : Le 8 mai tombe un jeudi.

Pont : Posez le vendredi 9 mai pour bénéficier de 4 jours de repos (du jeudi 8 au dimanche 11 mai).

Jeudi 29 mai (Ascension)

Situation : Le 29 mai tombe un jeudi.

Pont : Posez le vendredi 30 mai pour un long week-end de 4 jours (du jeudi 29 mai au dimanche 1er juin).

Vendredi 15 août (Assomption)

Situation : Le 15 août tombe un vendredi.

Pont automatique : Pas besoin de poser de congés pour profiter d'un week-end prolongé de 3 jours (du vendredi 15 au dimanche 17 août).

Mardi 11 novembre (Armistice)

Situation : Le 11 novembre tombe un mardi.

Pont : Posez le lundi 10 novembre pour profiter de 4 jours de repos (du samedi 8 au mardi 11 novembre).

Jeudi 25 décembre (Noël)

Situation : Le 25 décembre tombe un jeudi.

Pont : Posez le vendredi 26 décembre pour profiter de 4 jours de repos consécutifs (du jeudi 25 au dimanche 28 décembre).
